



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 novembre 2023 A 20 HEURES 30

COMMUNICATION - Présentation du rapport
d'activités du Syndicat intercommunal pour les
personnes âgées- Année 2022.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 10/11/2023
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 14/11/2023
Pouvoirs : 5	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 23/11/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD, Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL	
Absents ou excusés :	
Chantal BERTHILLON	

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG) est présenté en séance.

Les missions du SIPAG sont :

- De repérer et d'identifier les personnes âgées à risques,
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- De proposer un accompagnement social et/ou psychologique aux personnes âgées repérées
- D'assurer une veille afin d'anticiper l'évolution des situations
- D'informer et sensibiliser les partenaires aux situations de risques au domicile

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,
du rapport annuel du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées,**

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
25 NOV 2023
et de la publication en mairie le
25 NOV 2023

Le secrétaire
Safi BOUKACEM



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Communication n° 2023 11 20-02 Présentation du rapport d'activités du
SIPAG Année 2022

.....
Date de décision: 20/11/2023

Date de réception de l'accusé 25/11/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : com2023112002

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20231120-com2023112002-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 8 .2 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Personnes âgées

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : com 2.pdf (99_AU-069-200047785-20231120-COM2023112002-AU-1-
1_1.pdf)